SOCIETE DES AMATEURS DE DOGUES DE BORDEAUX

11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE ~ France
Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture
SIRET: 752 348 326 00014 – SITE : https://www.centrale-canine.fr/societe-des-amateurs-de-dogues-de-bordeaux

QUIBERVILLE SUR MER

Rue de la Saâne

Samedi 23 juillet 2022

45ème Régionale d'Elevage

Fête du Dogue de Bordeaux
Juge : M. Cassandre MATTERA

Programme de la journée

A partir de 14h	Accueil des exposants, Réception des chiens, Contrôle vétérinaire
15h	Début des jugements,
	TAN
	Parade des meilleurs sujets de chaque classe, remise des récompenses

Engagement uniquement en ligne sur www.cedia.fr jusqu'au 14/07/2022

Exposition jumelée avec la Spéciale de race du dimanche 24 juillet 2022 à Quiberville
Organisation Association Canine teritiriale de Seine Maritme
inscription sur www.cedia.fr

La SADB se réserve la possibiltié de changer de juge en cas d'indisponibilité de ce dernier et du nombre de chiens engagés.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à moins de vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.

GROUPE MINOR BABY – d e 4 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur).

CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur – Disqualifié – Ne peut être jugé).

CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié – Ne peut être jugé).

GROUPE DEBUTANT de 9 à moins de 12 mois à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - – Disqualifié – Ne peut être jugé).

CLASSE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif

CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

GROUPE SENIOR Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif.

CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un. Tous les vétérans seront présentés dans le ring d'honneur.

CLASSE AFFIXE un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

CLASSE DE REPRODUCTEURS : un mâle ou une femelle accompagné(e) au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles).

	Membre du Club		non membre du Club	
	1re clôture	2e clôture	1re clôture	2e clôture
EXPO				
1° chien (sauf baby, puppy, senior et vétéran)	32 €		50 €	
2° chien (sauf baby, puppy, senior et vétéran)	27 €		40 €	
3° chien (sauf baby, puppy, senior et vétéran)	17 €		30 €	
suivants (sauf baby, puppy, senior et vétéran)	12 €		30 €	
Baby, puppy, débutant et senior	20 €		25 €	
Vétéran	invité			
Classe Affixe	10 €		30 €	
Classe Reproducteur	10 €		30 €	
AVEC EXPO				
TAN comportement	10 €		20 €	
TAN allures (avec TAN comportement)	gratuit			
Confirmation	gratuit			
SANS EXPO				
TAN comportement	15 €		30 €	
TAN allures (avec TAN comportement)	gratuit			
Confirmation seule	20 €		30 €	
Confirmation avec TAN	gratuit			
SUPPLEMENT				
Cotisation individuelle 2022	45 €		45 €	
Cotisation couple 2022	50 €		50 €	
Cotisation individuelle "bienfaiteur" 2022	90 €		90 €	
Cotisation couple "bienfaiteur" 2022	100 €		100 €	
Catalogue papier	5 €		5 €	

REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES « REGIONALE D'ELEVAGE » DE LA SADB

ARRIVEE ET JUGEMENTS
L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de **14** heures. Les jugements commenceront **à 15 heures précises**
SORTIE DES CHIENS
La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe jeune (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.
SERVICE VETERINAIRE
Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.
PRESENTATION
Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
ANNULATION
En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.
ENGAGEMENTS
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges.
Seront refusés :
a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.
L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.
Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Jeune, Champion, Puppy, Baby, et Vétéran.
ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES
La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.
CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois.
CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.
CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées
CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.
CLASSE DEBUTANT de 9 à 12 mois et à jour des vaccinations obligatoires.
CLASSE DE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois.
CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.
CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans.
LOT d'AFFIXE Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.
LOT de REPRODUCTEURS Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.
GROUPE SENIOR : Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans.
REGLEMENT DES ENGAGEMENTS
Le montant des engagements doit être réglé :
• Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
• Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.
CLOTURE DES ENGAGEMENTS
La clôture des engagements est fixée à la date définie sur la feuille d'engagement. Tout engagement matériel effectué après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.
REFUS OU EXCLUSIONS
1. Des engagements :
L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
JUGEMENTS
Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.
QUALIFICATIFS
Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.
DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :
NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).
La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
RECLAMATIONS
Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.
SANCTIONS
Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
• Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
• Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
• Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
• Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION
La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.
Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE
Les exposants doivent respecter la règlementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER
L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.
Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

Société Des Amateurs De Dogues De Bordeaux

Siège social : 11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE

Parrainé par :

ANNEE 2022

[] ADHESION [] RENOUVELLEMENT

à retourner à la trésorière adjointe:

SADB – SYLVIANE TOMPOUSKY
11 ROUTE DE FESCAMPS
80700 BUS LA MESIERE – France
stompousky.sadb@gmail.com

Je souhaite par la présente adhérer ou renouveler mon adhésion à la S.A.D.B. Je certifie sur l'honneur ne faire partie d'aucune association canine non affiliée à la Société Centrale Canine (S.C.C.) ou à la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).Je certifie également être majeur, jouir de ses droits civiques et ne pas avoir été condamné pour sévices ou mauvais traitements à animaux.

Membre(s) : [] cotisation individuelle 45 € * [] cotisation couple 50 € *
Membre(s) bienfaiteur(s) : [] cotisation individuelle 90 € * [] cotisation couple 100 €

[] Je souhaite aider à la recherche contre les tares génétiques du Dogue de bordeaux. Je verse à cet effet la somme supplémentaire de ……€ à https://www.payassociation.fr/sadb/paiement

[] M [] Mme [] Mlle Prénom : NOM :

[] M [] Mme [] Mlle Prénom : NOM :

Adresse :
Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Le montant de la cotisation pour l'année en cours est joint à ma demande par [] chèque bancaire,
Le montant de la cotisation pour l'année en cours est payé par [] mandat (à l'ordre de la S.A.D.B),
[] espèces, [] virement bancaire.

Pour un virement bancaire, voici les coordonnées du compte à utiliser : Banque BSD - BP39 – 60400 NOYON
code Banque 300027 code guichet 17286N° compte 00074358601 Clé 79
(IBAN FR76 3002 7172 8600 0743 5860 179 BIC :CMCIFRPP)

[] Paiement PAYPAL : stompousky.sadb@gmail.com

[] Paiement par carte de crédit : https://www.payassociation.fr/sadb/cotisation.

(Pour les personnes résidant à l'étranger, en cas de paiement par chèque bancaire celui-ci doit être compensable en France)

FACULTATIF : renseignements concernant mon (mes) chien(s).

N° LOF	Nom du Chien	Sexe	Couleur du masque	Né(e) le :

A : …… le : ……Signature

* La cotisation couple (membres et membres bienfaiteurs) ouvre droit à 2 cartes de membre et s'adresse à 2 personnes vivant à une même adresse.

Les informations qui vous concernent sont destinées à la SADB. Nous pouvons être amenés à les transmettre à des tiers.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez ici. □

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (*art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"*). Pour l'exercer, adressez-vous à la SADB.

Démarquez-vous avec les gammes Chien et Chat 100% satisfaction

Parce que tous nos produits sont fabriqués en Bavière par une entreprise familiale, depuis 50 ans, nous garantissons :

Des produits sans extraits de protéines végétales (soja, gluten de maïs).

Sans OGM, sans colorants, arômes artificiels ni conservateurs chimiques une

Digestibilité jusqu'à 90%

Aucune expérimentation animale

Un large choix de produit : Sport / Grainfree / Sensible / Baby & Junior
Pour chaque moment de leurs vies !

Distribué en France par:
Sarl PROVET
67 150 GERSTHEIM
Tel: 03 88 98 42 92
www.happydog.fr

Fabriqué en Allemagne par
INTERQUELL Gmbh